



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Jérôme PRIMAULT  
05 49 36 30 64

jerome.primault@culture.gouv.fr

Références : PC07930722S0007-1

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

La Préfète de région

à

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres

45 Avenue de Poitiers  
BP 90039  
79170 BRIOUX-SUR-BOUTONNE

À l'attention de Frédéric Brillaud,

Poitiers, le 23 novembre 2022

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** SAUZE-VAUSSAIS (DEUX-SEVRES), Lieu-dit Les Rondes  
PC07930722S0007  
Votre courrier du 4 août 2022  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 24 août 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de région,  
et par délégation  
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles  
et par subdélégation,  
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRÉ



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

URBA 399

Affaire suivie par :  
Jérôme PRIMAULT  
05 49 36 30 64

75 Allée Wilhelm roentgen  
CS 409035  
34961 MONTPELLIER

jerome.primault@culture.gouv.fr

Références : PC07930722S0007-2

Poitiers, le 23 novembre 2022

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** SAUZE-VAUSSAIS (DEUX-SEVRES), Lieu-dit Les Rondes  
PC07930722S0007  
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

La Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 24 août 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète de région,  
et par délégation  
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles  
et par subdélégation,  
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRÉ